



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Liban, Beyrouth

Monsieur H. et sa famille sont retournés volontairement au Liban en 2015. Etant donné qu'il n'est pas de nationalité libanaise, le service-conseil en vue du retour et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont au préalable clarifié les conditions d'entrée au Liban (validité du titre de séjour, droit d'y exercer une activité professionnelle).

Trois semaines après son arrivée au Liban, M. H. a contacté la représentation de l'OIM à Beyrouth afin de discuter du déroulement et des exigences du soutien à la réintégration. Son idée d'ouvrir une blanchisserie avait déjà été développée en Suisse.

Après avoir contrôlé les pièces justificatives, l'OIM Beyrouth a procédé, en mai 2015, au paiement de l'aide au retour directement au fournisseur de machines à laver industrielles choisi par M.H.

Un an après l'ouverture de cette blanchisserie, des collaborateurs de l'OIM ont rendu visite à M. H. afin d'en savoir davantage sur l'avancée de son processus de réintégration.

Même s'il s'est dit inquiet de la situation politique qui prévalait au Liban, il s'est déclaré relativement satisfait de son retour volontaire. Pour l'ouverture de sa blanchisserie, dont les coûts étaient élevés, il a dû compter sur le soutien de membres de sa famille.

Cependant, il est désormais financièrement indépendant et peut employer trois autres personnes dans sa blanchisserie.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, mai 2017

